

NOUVEAUTE : ACCORD PERCOL

PLAN ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF ENFIN SIGNÉ CHEZ MANPOWER !



Nous ne reviendrons pas sur le déroulement de la négociation mais, quelle satisfaction d'avoir enfin abouti. Le 12 décembre 2012, Manpower a enfin son PEE (Plan d'Épargne d'Entreprise) et dès 2013, vos élus CFE-CGC ont demandé l'ouverture de la négociation pour un accord sur un plan d'épargne retraite d'entreprise.

Plus de 10 ans de discussions et de démonstrations pour enfin obtenir cet avantage pour tous les salariés de Manpower !

Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage, écrivait Lafontaine, certes mais ce fut très, très, très long.

“ LE PERCOL QU'EST-CE QUE C'EST ET COMMENT ÇA MARCHE ?

Issue de la loi Pacte de 2019, ce nouveau **Plan D'épargne Retraite Collectif** est comme son nom l'indique **un moyen de se constituer une épargne pour sa retraite.**

Jusque-là pas de scoop, on peut tous le faire individuellement auprès de sa banque.



Lorsque vous mettrez des jours dans votre PERCOL, qui une fois monétisés vaudront 1000€, alors Manpower ajoutera 250€ à votre épargne. **Ce sont les fameux 25% d'abondement !**

➡ Mais, 1^{er} point, le PERCOL peut être **alimenté par des jours de congés** (CP, RTT et RS) ce qui en fait une épargne dite "douce" car elle **ne nécessite pas de sortie de cash.**

➡ Le 2^{ème} point, très intéressant, est que **l'entreprise abonde ce versement.** C'est bien sûr cette étape qui a été extrêmement difficile à obtenir.

“ UNE FOIS CETTE BONNE NOUVELLE CONNUE, COMMENT J'EN PROFITE ?

En fin d'exercice (**avant la fin février** pour Manpower) vous choisirez de **poser au maximum 10 jours sur votre CET** (des CP max 5, des RTT max 8 ou des RS max 2).

Vous **préciserez au moment du dépôt que ces jours** devront être ensuite **transférés vers le PERCOL** et c'est tout.

Simple non ?

“ POURQUOI PASSER PAR LE CET ?

Parce qu'ainsi vous pourrez **profiter de plusieurs défiscalisations**, la 1^{ère} **sur les cotisations sociales** et la 2^{ème} **une réduction d'impôt** (la somme épargnée est déductible de votre impôt sur le revenu).



Lorsque vous vous faites payer 1000€ des jours de congés non pris, il vous reste 627€ net sur votre fiche de paie.

Si vous versez ces mêmes 1000€ sur le PERCOL, ils seront valorisés à 798€ d'épargne.

“ VOTRE ARGENT RESTE-T-IL DISPONIBLE ?

NON, il s'agit d'une épargne qui n'est déblocable que si vous êtes en retraite, d'où son nom. Il existe néanmoins 6 motifs de déblocage anticipé.



“ MON ÉPARGNE EST-ELLE GARANTIE ? ”

NON, comme toute épargne, elle s'appuie sur des supports financiers qui évoluent positivement ou négativement, au fil du temps.

Cependant, **il existe sur notre PERCOL différents supports** et chacun choisira son profil d'épargnant,

plus ou moins risqué et, **pourra en changer autant de fois qu'il le souhaitera.**

Étant une **épargne "longue"**, les aléas sont lissés et **l'abondement de 25% du départ optimise la rentabilité du placement.**

“ PUIS-JE ALIMENTER MON PERCOL AUTREMENT QU'AVEC DES JOURS ? ”

OUI, vous pourrez y mettre votre participation (OK nous n'allons pas faire fortune 😊) et y faire des versements libres. Ceux-ci ne seront pas abondés par l'entreprise mais vous n'aurez **aucun frais ni à**

l'entrée ni de gestion (ce qui est un avantage certain) car **c'est Manpower qui les prend en charge** (autre point de négociation, mais moins conflictuel).

“ A LA RETRAITE JE FAIS QUOI ? ”

Je demande le déblocage de mon épargne soit en rente soit en capital.

Mais, je peux aussi laisser mon épargne continuer à fructifier, à ce moment-là les frais de gestion seront à ma charge.

“ SI JE QUITTE MANPOWER, MON ÉPARGNE EST PERDUE OU BLOQUÉE ? ”

NI L'UN NI L'AUTRE.
VOTRE ÉPARGNE VOUS APPARTIENT.

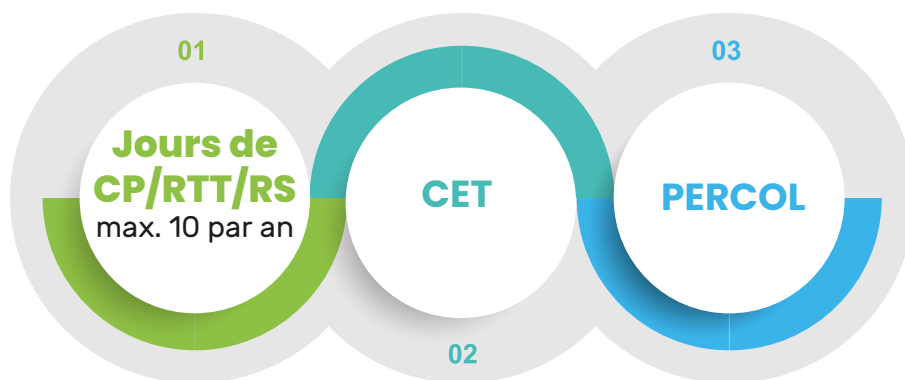
Les frais de gestion ne seront plus pris en charge par Manpower mais votre épargne continuera d'être bonifiée par son taux de rendement. Vous pourrez transférer les sommes épargnées sur

votre PERCOL Manpower vers celui de votre nouvel employeur.

La loi Pacte a prévu et encadré les frais de ce cas de figure.

Vous pourrez également transférer votre épargne vers votre PER individuel, si vous en avez un dans les mêmes conditions que précédemment.

“ COMMENT FONCTIONNE LE PERCOL ? ”



Si vous voulez de plus amples informations sur le sujet,
si vous voulez aller dans plus de détails
sur les fonds choisis et les différentes options proposées

PRENEZ CONTACT AVEC VOS REPRÉSENTANTS CFE-CGC

(Retrouvez tes les coordonnées sur notre site Internet)



www.cfecgcm manpower.com

Téléchargez l'application mobile
N'oubliez pas d'activer les notifications
pour recevoir l'actualité en temps réel !



Available on the iPhone
App Store

ANDROID APP ON
Google play